

Check-list pour la nouvelle loi sur la protection des données dès le 1^{er} septembre 2023

La nouvelle loi sur la protection des données est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Les modifications apportées visent à garantir plus de transparence et à se rapprocher du nouveau droit de l'UE. Pour que ton camp ou événement soit conforme à la nouvelle législation, le CSAJ a établi une check-list.

- Tu n'as recueilli que les données nécessaires auprès des participant*es
- Les données des participant*es sont protégées contre des tiers (sur le plan physique et/ou numérique)
- Tu as informé les participant*es par écrit sur les données qui seront sauvegardées dans le fichier de stockage
- Tu as informé les participant*es par écrit sur l'utilisation des données recueillies
- Tu as informé les participant*es par écrit sur la personne responsable du traitement et de l'éventuelle suppression des données
- Tu as l'accord des participant*es ou de leurs responsables légales*aux lorsque tu publies des photos sur les médias sociaux ou sur le site web
- Après le camp, tu as détruit les formulaires de contact en cas d'urgence (comportant des indications sur la santé) des participant*es